

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur une demande de permis de construire d'une installation agrivoltaïque au sol
d'une puissance supérieure à 1 MWc avec une centrale de stockage d'électricité
sur la commune de Lavalette Domaine de Samary
déposée par la société AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS SAS**

Par arrêté préfectoral du 17 août 2026 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 28 septembre 2026 au 27 octobre 2026 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Ce projet déposé par la société AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS SAS sur la commune de Lavalette Domaine de Samary, concerne une installation agrivoltaïque de puissance d'environ 21 MWc, avec une centrale de stockage d'énergie.

L'emprise clôturée est de 33,2 ha dont 7,8 ha de panneaux (surface projetée au sol). L'activité agricole prévue est le maintien de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (réduction de semences irriguées).

Le site comprend 24 bâtiments techniques, dont 15 affectés à la centrale de stockage, représentant 487 m² de surface plancher.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 27 mai 2026 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier, sont désignés M. René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. François PRESTAT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Lavalette – 6 rue de la Mairie - 11290 Lavalette, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/projet-agrivoltaique-lavalette-samary/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-pbliques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Lavalette, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Lavalette.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/projet-agrivoltaique-lavalette-samary/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Lavalette – 6 rue de la Mairie - 11290 Lavalette, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale agrivoltaïque/centrale de stockage d'électricité sur la commune de Lavalette).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
projet-agrivoltaique-lavalette@democratie-active.fr

Les communes concernées sont : Lavalette, siège de l'enquête, Alairac, Carcassonne, Caux-et-Sauzens et Roullens.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Lavalette – 6 rue de la Mairie - 11290 Lavalette, les :

- **lundi 28 septembre 2026 de 08h30 à 11h30 ;**
- **mercredi 14 octobre 2026 de 13h30 à 16h30 ;**
- **mardi 27 octobre 2026 de 08h30 à 11h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Lavalette ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS sas, située 140 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, est responsable du projet, représentée par son directeur général M. Thomas BLONDOT. Toutes les informations pourront être demandées à M. Adrien LYON, chef de projets par téléphone au 06 09 36 84 09 - courriel : lyon@akuoenergy.com